

# Rapport d'activité

2014



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. LE COLLÈGE DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
<b>2. FINALISATION DES CONTRÔLES ENTAMÉS EN 2013.....</b>	<b>9</b>
2.1 CONTRÔLES RÉCURRENTS.....	9
2.2 CONTRÔLES SÉLECTIONNÉS.....	11
2.3 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....	11
<b>3. EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2014 .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1 CONTRÔLES EXÉCUTÉS EN RAISON D'UNE OBLIGATION LÉGALE .....</b>	<b>13</b>
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2013.....	13
3.1.2 Contrôles récurrents .....	13
3.1.3 Contrôles sélectionnés.....	14
<b>3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....</b>	<b>15</b>
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014.....	15
3.2.2 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015.....	15
<b>3.3 ACTIVITÉS NATIONALES .....</b>	<b>15</b>
<b>3.4 ACTIVITÉS INTERNATIONALES.....</b>	<b>16</b>
3.4.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) .....	16
3.4.2 Commissaires aux comptes du Mécanisme européen de stabilité (MES) .....	16
3.4.3 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.).....	16
<b>4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.....</b>	<b>17</b>
4.1 COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE .....	17
4.2 COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET .....	17
4.3 DOTATION FINANCIÈRE DE LA COUR DES COMPTES.....	17
<b>5. RELATIONS INTERNATIONALES .....</b>	<b>19</b>
5.1 COUR DES COMPTES EUROPÉENNE.....	19
5.2 COMITÉ DE CONTACT DES PRÉSIDENTS DES ISC DE L'UE.....	19
5.2 EUROSAI.....	19
<b>6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES .....</b>	<b>21</b>
6.1 PERSONNEL.....	21
6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES .....	21





## Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.





## 1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2014, le collège de la Cour des comptes a consacré 22 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2013 ou abordés en 2014,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 18 décembre 2014, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2015.



## 2. Finalisation des contrôles entamés en 2013

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

### 2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2014, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2009 à 2012 de l'organisme suivant :

- Fonds de solidarité viticole.

Au courant de l'année 2014, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2010 à 2012 des organismes suivants :

- Fonds culturel national ;
- Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe ;
- Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité.

Au courant de l'année 2014, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières des années 2011 et 2012 des organismes suivants :

- Fonds pour la rénovation de la Vieille Ville ;
- Fonds d'urbanisation de d'aménagement du plateau de Kirchberg ;
- Fonds Belval ;
- Université du Luxembourg ;
- Fonds national de solidarité.

Au courant de l'année 2014, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2012 de l'organisme suivant :

- Service de renseignement de l'Etat.

## 2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En date du 24 février 2014, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial concernant la mise en application du Protocole de Kyoto.

En date du 28 avril 2014, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial portant sur les stations d'épuration.

En date du 13 octobre 2014, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial portant sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage – suivi des recommandations.

En 2014 les travaux sur des contrôles sélectionnés du programme de travail de l'année 2013 ont été poursuivis.

## 2.3 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

En date du 17 juillet 2013, la Chambre des Députés avait sollicité à la Cour un rapport spécial relatif au contrôle du secrétariat de la médiateure.

En date du 17 janvier 2014, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial relatif au contrôle du secrétariat de la médiateure.



### 3. Exécution du programme de travail pour l'année 2014

En 2014, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 18 décembre 2013 dans son programme de travail pour l'exercice 2014, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

#### 3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

##### 3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2013

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2013, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 18 septembre 2014. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés en date du 7 octobre 2014 et présenté en date du 20 octobre 2014 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

##### 3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2014, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Financement des partis politiques ;
- Service de renseignement de l'Etat ;
- Centre culturel et de rencontre Neumünster ;
- Communauté des transports.

En ce qui concerne les autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Commission de surveillance du secteur financier ;
- Centre national sportif et culturel ;

- Fonds Belval ;
- Fonds de rénovation de quatre îlots de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Laboratoire national de santé ;
- Centre de musiques amplifiées ;
- Salle de concerts Grand-Duchesse Joséphine Charlotte ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;
- Institut national de formation continue ;
- Centre de prévention des toxicomanies ;
- Parc Hosingen ;
- 100,7 – de soziokulturelle Radio ;
- Office national du remembrement.

### 3.1.3 Contrôles sélectionnés

Dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2013, les travaux relatifs à un contrôle sélectionné ont été entamés et continués au-delà de la fin de l'année 2013 par la Cour.

En date du 10 novembre 2014, la Cour des comptes a soumis à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire de la Chambre des Députés son

- rapport spécial sur les établissements publics 2014.



## 3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

### 3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Ministre des Finances en date du 6 mars 2014.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 20 mars 2014 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 25 mars 2014 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

### 3.2.2 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 17 octobre 2014.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 18 novembre 2014 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 21 novembre 2014 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

## 3.3 Activités nationales

Par arrêté grand-ducal du 7 novembre 2014 un membre de la Cour des comptes a été nommé membre du Conseil national des finances publiques.

## **3.4 Activités internationales**

### **3.4.1 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)**

Les 12 et 13 mai 2014, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles à la réunion des organismes nationaux de contrôle financier compétents afin de discuter et de commenter le rapport d'activité 2013 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.

### **3.4.2 Commissaires aux comptes du Mécanisme européen de stabilité (MES)**

Au cours de l'année 2014, le président de la Cour des comptes a exercé son mandat de commissaire aux comptes du Mécanisme européen de stabilité en qualité de représentant institutionnel du Grand-Duché de Luxembourg.

### **3.4.3 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)**

Un membre de la Cour a participé le 18 avril 2014 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

## 4. Relations avec la Chambre des Députés

### 4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2014, des membres de la Cour ont pris part à 8 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2012 ;
- le rapport spécial concernant la mise en application du protocole de Kyoto ;
- le rapport spécial portant sur les stations d'épuration ;
- le rapport spécial portant sur certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le chômage – suivi des recommandations ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics – année 2014 ;
- le rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2013.

### 4.2 Commission des Finances et du Budget

Au cours de l'année 2014, des membres de la Cour ont pris part à 2 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- l'avis sur le projet de loi 6666 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 ;
- sur le projet de loi 6720 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 et le projet de loi 6721 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018.

### 4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2015 établi par cette dernière a été transmis le 28 mai 2014 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 28 mai 2014, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2013 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.



## 5. Relations internationales

### 5.1 Cour des comptes européenne

Le 6 novembre 2014, la Cour des comptes a assisté à la présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2013 de la Cour des comptes européenne par Monsieur Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne.

### 5.2 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé les 10 et 11 avril 2014 à la réunion annuelle des agents de liaison du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Copenhague.

La Cour a participé du 15 au 17 octobre 2014 à la réunion annuelle du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

### 5.2 EUROSAI

La Cour a participé au IX<sup>ème</sup> congrès EUROSAI (European organisation of supreme audit institutions) organisé à La Haye du 16 au 19 juin 2014.



## 6. Administration de la Cour des comptes

### 6.1 Personnel

#### Situation du personnel au 1.1.2014

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 10 agents dont 4 à tâche partielle

#### Situation du personnel au 1.1.2015

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 11 agents
- Carrière moyenne : 8 agents dont 2 à tâche partielle
- Carrière inférieure : 1 agent
- Employés : 10 agents dont 4 à tâche partielle

### 6.2 Budget de la Cour des comptes

Sur base de la loi du 20 décembre 2013 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à effectuer des dépenses au cours des mois de janvier à avril 2014, une dotation budgétaire a été mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget provisoire de la Cour pour l'exercice 2014 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 5 février 2014.

En vertu de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2014 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 28 mai 2014.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2014 s'établissent au 31 décembre 2014 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	4.183.139,00 euros
	Recettes diverses	7.200,00 euros
	Intérêts créditeurs	127,89 euros
	Total (1)	<u>4.190.466,89 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	3.849.213,39 euros
	Frais de fonctionnement	161.802,31 euros
	Dépenses en capital	32.605,13 euros
	Total (2)	<u>4.043.620,83 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	146.846,06 euros











**Cour des comptes**  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186



[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)